DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2022

COMMUNE DE BÉDARIEUX

- ✓ Informations pratiques présentant le document à remplir et le circuit suivi par votre dossier
- ✓ Liste des pièces à joindre au document dûment rempli
- ✓ Dossier de demande de subvention à compléter

Votre dossier doit être retourné avant le 23 mai 2022 à l'adresse :

Mairie de Bédarieux
Service financier
Place de la Vierge BP3
34600 Bédarieux

Ou déposé à l'accueil de la mairie à l'attention du service financier.

Ce dossier peut également être téléchargé sur notre site Internet www.bedarieux.fr et envoyé sous format numérique (avec toutes les pièces demandées scannées) par mail à l'adresse : subventions-mairie@bedarieux.fr.

ATTENTION ! Les dossiers incomplets ou non transmis dans les temps ne seront pas traités.

INFORMATIONS PRATIQUES

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?
La demande de subvention est un formulaire simplifié destiné à toutes les associations bédariciennes désireuses d'obtenir une subvention de la part de la Commune de Bédarieux.

Il concerne uniquement les demandes de financement du fonctionnement de l'association ou de financement d'une action spécifique. Il ne concerne pas l'investissement.

Quel est le cheminement de votre demande ?
À la réception de votre dossier complet, celui-ci sera vérifié, puis transmis à la commission chargée de son examen (culture, sports, social...) qui fera une proposition de subvention, délibérée fin juin 2022 par le Conseil Municipal de la ville de Bédarieux.

Le paiement de votre subvention interviendra entre juillet et septembre 2022.

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

- **Déclaration de l'association à la Sous-Préfecture**
- **N° de SIRET**
- **Votre demande de subvention est inférieure à 800 € :** Merci de retourner le dossier de demande de subventions avec les annexes dûment remplies.
- **Votre demande est comprise entre 800 € et 10 000 € :** Vous devrez fournir les documents suivants :
    - Le bilan financier 2021
    - Le rapport d'activité 2021
    - Le budget prévisionnel 2022 (ci-joint)
- **Votre demande est supérieure à 10 000€ :**
    - Les comptes annuels 2021 approuvés par le Conseil d'Administration (validés par un comptable pour les demandes supérieures à 23 000€)
    - Le rapport d'activité 2021 approuvé par le Conseil d'Administration
- **Règlement intérieur signé avec la mention « lu et approuvé »**

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Article 1 - Types de demande

Les subventions permettent d'apporter un soutien financier à des activités d'intérêt général. Les associations éligibles peuvent formuler deux types de demande :

1. **Les subventions annuelles de fonctionnement** : ce sont des aides financières de la commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association dans les limites de son objet statutaire. Le montant est variable selon les critères d'attribution.

2. **Les subventions dites exceptionnelles** : ces subventions peuvent être demandées pour la réalisation d'une activité spécifique ou pour une opération particulière qui est projetée dans l'année et dont l'objet et le financement sont clairement identifiables. Ce sont donc des aides à des projets ponctuels en dehors de l'activité courante de l'association.

Ces deux types de subventions peuvent être cumulés pour une même association.

Toute demande d'attribution de subvention fera l'objet d'un examen préalable par la commission désignée pour chaque thème. La décision d'attribution fera l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Article 2 - Associations éligibles

Pour être éligible, l'association doit :

- Être une association dite loi 1901 déclarée en Préfecture,
- Disposer d'un numéro SIRET
- Avoir son siège social ou son activité principale au sein de la commune et/ou participer à son rayonnement et à la vie locale,
- Avoir présenté une demande conforme aux dispositions du présent règlement.

Il est rappelé que :
- les associations à but politique ou religieux ainsi que celles ayant occasionné des troubles de l'ordre public ne peuvent prétendre à une subvention de la collectivité locale.
- tout manquement à l'égard de la municipalité peut entrainer la suppression de la subvention ou le refus d'attribution.

Article 3 - Les critères de choix

La commission rend un avis avec une proposition chiffrée de la subvention en fonction des critères tels que définis en annexe.

Dans tous les cas, il sera pris en considération :

1. Subvention de fonctionnement :

- Montant demandé
- Résultats annuels de l'association
- Intérêt public local et participation à la vie locale
- Rayonnement de l'association (national, régional, local)
- Nombre d'adhérents et les tranches d'âge concernées
- La mise à disposition, ponctuelle ou récurrente, d'un local et/ou de matériel et/ou depersonnels communaux
- Le recours à l'emploi salarié
- Une adéquation aux disponibilités financières de la commune

2. Subvention exceptionnelle :

La demande devra être :

- motivée par un évènement ou une manifestation ayant un impact sur Bédarieux
- distincte de la demande de subvention de fonctionnement.

Un compte-rendu financier de l'action devra être retourné dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été accordée et devra faire apparaître :

- Un tableau de synthèse qui récapitule les charges et les ressources affectées à l'action,
- La description précise de la mise en œuvre de l'action,
- Le nombre approximatif de bénéficiaires,
- Les dates et lieux de réalisation de l'action,
- Les explications et justifications des écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnelet le budget final exécuté.

Article 4 - Présentation et recevabilité des demandes de subventions

Afin d'obtenir une subvention, l'association est tenue d'en faire la demande sur le formulaire spécifique de la Ville de Bédarieux, disponible auprès des services municipaux ou sur le site Internet de la commune www.bedarieux.fr.

La fourniture d'un dossier complet et le respect du délai de dépôt conditionnent la recevabilité du dossier. Ainsi, tout dossier non complet ou déposé après la date ne pourra pas être traité. Tout dossierincomplet ne sera pas traité.

La commune se réserve la faculté d'exiger tout complément d'information ou toutes pièces justificatives au demandeur et rappelle que le budget doit être présenté en équilibre, que ce soit celui de l'association ou celui de l'opération projetée.

Chaque demande devra être renouvelée chaque année.

Article 5 - Décision d'attribution

La décision d'octroi d'une subvention relève du Conseil Municipal. L'attribution de subvention donne lieu à une délibération particulière.
Pour toute subvention supérieure ou égale à 5 000 €, une convention sera établie entre le bénéficiaire et la commune de Bédarieux.
Il est rappelé que l'association doit utiliser la subvention conformément à l'affectation prévue.

Dans le cadre de la subvention exceptionnelle :

- **Le montant de la subvention est non révisable à la hausse, même si la dépense réalisée dépasse le coût prévisionnel de l'opération.**
- **L'opération pour laquelle une subvention communale est attribuée doit être effectivement réalisée dans l'année concernée.**

Article 6 - Versement de la subvention

Les services procèderont au versement de la subvention par virement sur le compte bancaire de l'association au plus tard trois mois après le vote du conseil municipal octroyant la subvention.

Article 7 - Les obligations administratives et comptables de l'association

L'association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune. Le contrôle a pour but de juger du bon emploi de la subvention par rapport à l'objectif prévu.

Article 8 - Les mesures d'information du public

L'association bénéficiaire doit faire mention du soutien de la commune de Bédarieux par tous lesmoyens dont elle dispose (presse, supports de communication etc.).
Le service communication (communication2@bedarieux.fr) se tient à la disposition des associations pour fournir les éléments nécessaires à l'utilisation de la charte graphique de la ville de Bédarieux.

Article 9 - Respect du règlement

L'absence totale ou partielle du respect des clauses du présent règlement et/ou la dissolution del'association pourra avoir pour effet :
- L'interruption de l'aide financière de la commune,
- La demande de reversement en totalité ou partie des sommes allouées,
- La non-prise en compte des demandes de subvention ultérieures présentées par l'association.

Mention « Lu et Approuvé » :

Signature :

DEMANDE DE SUBVENTION 2022

DESCRIPTION DE VOTRE ASSOCIATION

- IDENTIFICATION :

Nom de l'Association : .....
Adresse Siège Social : .....
Téléphone : .....
Adresse mail : .....
Nom du Président : .....
Déclaration en Préfecture le : .....
Si modifications statutaires, déclaration en Préfecture le .....
N°de Siret (obligatoire) :.....
Vos coordonnées bancaires : (joindre impérativement un RIB)

- COMPOSITION DU BUREAU

Date de l'assemblée ayant décidée la composition .....

NOM Prénom	Fonction dans l'association	Adresse personnelle	Tél. personnel	Mail personnel

- ACTIVITÉS : *(cochez la case correspondante)*

☐ SPORTIVES
☐ CULTURELLES
☐ HUMANITAIRES ET SOCIALES
☐ ENFANCE ET ENSEIGNEMENT
☐ DEVELOPPEMENT DURABLE – ÉCONOMIE
☐ INFORMATIVES ET PÉDAGOGIQUES
☐ COMITÉS DE QUARTIERS
☐ ANCIENS COMBATTANTS
☐ AUTRES

Présentation synthétique de votre activité :

.....
.....
.....
.....
.....

- ADHÉRENTS/COTISANTS *(veuillez préciser le nombre)*

Commune Bédarieux :

Nombre d'adhérents de – 18 ans	Nombre d'adhérents de + 18 ans	Dont nombre d'adhérents Féminins

Commune Extérieure :

Nombre d'adhérents de – 18 ans	Nombre d'adhérents de + 18 ans	Dont nombre d'adhérents Féminins

Votre association a-t-elle obtenu des résultats sportifs ou autres ?

☐ Oui – En quelle année ? .....

☐ Non

Si oui, lequel ?

☐ National

☐ Régional

☐ Départemental

☐ Autres : .....

Nombre d'adhérents engagés dans une épreuve à titre individuel : .....

Nombre d'encadrants dans votre association : .....

Votre association a-t-elle des Charges de Personnel ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, nombre de salariés : .....

- VOS PROJETS DE L'ANNÉE (Ex : tournois, spectacles, journées à thèmes…) :

.....
.....
.....
.....

RAPPORT ASSOCIATION ET COMMUNE

➢ HÉBERGEMENT

Votre association est-elle hébergée dans des locaux communaux :

☐ Oui

☐ Non

Si oui :

☐ À titre gratuit

☐ Avec charges *(remplir le tableau ci-dessous)*

	Montants
• Loyer	
• Electricité	
• Eau	
• Autres	

Votre association utilise-t-elle des infrastructures communales (Ex : complexe sportif, salles communales, domaines publics …) :

☐ Oui : .....

☐ Non

Votre association bénéficie-t-elle d'une participation communale autre que financière et structurale ? *(cochez la ou les cases correspondantes)*

PARTICIPATION COMMUNALE	OUI	NON
• Présence du Personnel Municipal		
• Mise à disposition du matériel		
• Prise en charge de Transport		
• Aide logistique		
• Autres		

Implication de votre association à la vie communale : *(cochez la ou les cases correspondantes)*

☐ Organisations d'actions pour l'Enfance et la jeunesse

☐ Organisations d'actions pour nos anciens (commémorations, amicales)

☐ Forum des associations

☐ Animations en ville (Ex : carnaval, fête nationale, fête de la musique, saison culturelle, lotos, …)

☐ Organisations d'actions culturelles et patrimoniales

☐ Organisations d'actions caritatives

☐ Autres (à citer)

Montant subvention demandée : ..... €

Montant subvention exceptionnelle demandée : .....€

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022
(à remplir obligatoirement)

Votre solde de trésorerie au 01/01/2022 : .....

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achats		*Ventes de produits*	
Fournitures et Matériel		Billetterie	
Autres		Autres	
Services extérieurs		*Subventions*	
Locations		O.D.S.H.	
Primes d'assurance		État	
Autres		Conseil Régional	
		Conseil Départemental	
		Communes extérieures	
		Autres partenaires	
Autres services extérieurs		*Autres produits de gestion*	
Téléphone		Cotisations – licences	
Eau, électricité, gaz		Autres	
Autres			
Impôts et Taxes		*Subvention demandée à la commune de Bédarieux pour 2022*	
Taxe sur les salaires			
Autres taxes ou impôts			
Charges de personnel			
Salaires et traitements bruts			
Cotisations ou charges sociales			
Autres charges			
Cotisations diverses			
Autres			
Total Général des Dépenses		*Total Général des Recettes*	
Déficit 2021		*Excédent 2021*	
TOTAL		TOTAL	

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit être obligatoirement remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné, ...

Président(e) de l'association .....

- ✓ Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;
- ✓ Déclare que l'association a souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurances (*)
- ✓ Certifie exacte les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

Au compte bancaire de l'association :

JOINDRE UN RIB IMPÉRATIVEMENT ET LE NUMÉRO DE SIRET

Fait le ..... à .....

Signature

** Les associations utilisant des installations ou locaux appartenant à la Commune doivent obligatoirement joindre l'attestation d'assurances responsabilité civile à ce dossier.*